

Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Séance du lundi 23 novembre 2015

Rapport du Conseil communal relatif à la révision partielle de l'arrêté du Conseil général concernant la taxe déchets

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Nous avons pris connaissance du rapport concernant la révision partielle de l'arrêté sur la taxe déchets. Nous regrettons que celui-ci soit si peu étoffé et qu'il ne nous fournisse que peu de renseignements sur les effets de cette décision.

En septembre 2011, nous avons défendu avec conviction la répartition de cette taxe, dont le 25% au minimum était prélevé par l'impôt. Cela nous semblait, et nous semble encore, bien plus équitable qu'une taxe de base et une taxe au sac. En effet, ces deux taxes touchent de façon linéaire tous les habitants de notre ville. La marge de 5% autorisée par le canton nous aurait permis, en cas de dépassement de frais, Séance du lundi 23 novembre 2015 3353 d'augmenter la participation à 30% sans impacter les ménages. Nous avons déjà dû renoncer, à contrecœur, à la distribution des sacs pour les familles ayant des petits enfants, donc nous nous opposerons certainement à l'augmentation de la taxe de base si celle-ci devait nous être proposée.

Cependant, il semblerait qu'une réserve ait été constituée. Le Conseil communal peut-il nous renseigner à ce sujet ? Celle-ci permettrait de ne pas augmenter la taxe d'ici deux ans au moins, peut-être trois. Ainsi, le montant perçu en moins par les impôts serait compensé en puisant dans cette réserve.

Le PS demandera une hausse du taux dès que notre ville se trouvera dans une meilleure situation financière. En effet, il est clair que la prise en charge en partie par l'impôt est plus équitable pour les faibles revenus et les familles. C'est pour cette raison que nous avons déposé un amendement avec les Verts et le POP.

Est-il possible d'envisager d'autres économies par rapport au tri des déchets, qui permettraient de voir la taxe de base diminuer ? Cela amène une question à propos du tri du plastique, qui semble être trop coûteux. Quelles sont les implications pour la ville ou les familles de notre ville par rapport à la nouvelle manière de faire, applicable dès l'année prochaine, et quelle est cette manière de faire ?

Au vu des difficultés financières que traverse notre ville, nous devons nous résoudre à des sacrifices. Mais nous continuerons de défendre au maximum le service à la population. Si aujourd'hui nous voterons ce rapport, car chaque service doit faire des efforts, celui-ci, pour l'instant du moins, ne péjorera pas le porte-monnaie des habitants. Nous nous devons d'être pragmatiques et donc de voter avec de gros pincements au cœur des rapports qui, si la situation financière était haute, seraient rejetés avec force par notre groupe. Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, PS